

Mandat : le Comité directeur de l'Initiative pour les enfants et les jeunes d'Ottawa

L'Initiative pour les enfants et les jeunes d'Ottawa (IEJO) est une collaboration d'organisations et d'agences communautaires qui travaillent en collaboration pour promouvoir le développement sain des enfants et des jeunes d'Ottawa.

Vision de l'IEJO : S'assurer que tous les enfants et les jeunes d'Ottawa puissent atteindre leur plein potentiel et mieux grandir!

Mission de l'IEJO : Reconnaisant le pouvoir d'une voix collective, de la planification ainsi que des efforts collaboratifs communautaires, l'IEJO fournit une plateforme permettant aux groupes de travailler ensemble pour guider et influencer les pratiques, les systèmes et les politiques publiques, visant à nourrir la croissance positive et saine des enfants et des jeunes dans notre communauté.

But du Comité directeur

Le Comité directeur de l'Initiative pour les enfants et les jeunes d'Ottawa a pour but de fournir un leadership, une vision et une orientation stratégique pour l'ensemble du travail de collaboration.

Objectif du Comité directeur

Le Comité directeur de l'IEJO travaille en tant que collectif pour les organismes qui soutiennent les nourrissons, les enfants et les jeunes d'Ottawa. L'un des principaux objectifs du Comité directeur est de tirer parti des ressources et des capacités qui existent dans notre communauté et de déterminer comment combler les lacunes afin de mieux répondre aux besoins en constante évolution et en constante croissance.

Valeurs l'IEJO

Les membres du Comité directeur partagent un ensemble de valeurs qui orientent le travail.

- Effort de collaboration qui représente divers points de vue et maximise l'impact par la programmation, les services et les ressources
- Intégration et progression de l'équité, la diversité et l'inclusion dans nos messages, nos membres, nos plans de travail et nos initiatives afin de créer un espace d'appartenance
- En nous appuyant sur les principes fondamentaux de l'équité, de l'honnêteté et de la transparence pour orienter notre travail, nous continuerons de collaborer avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis pour atteindre l'égalité réelle et la réconciliation pour les peuples autochtones.
- Droits fondamentaux des enfants et des jeunes tels qu'ils sont énumérés dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant
- La voix et la dignité de chaque individu sont assurées de sorte que chaque voix soit présente lors de la prise de décisions et de l'élaboration des mesures qui les concernent
- Compréhension des besoins des enfants et des jeunes d'Ottawa et des possibilités qui s'offrent à eux.

Responsabilités des membres du Comité directeur

Les membres individuels du Comité directeur ont les responsabilités suivantes :

- Agir à titre de champion pour aller au-delà des pratiques organisationnelles traditionnelles et chercher des occasions significatives de travailler différemment ensemble dans le système plus vaste de services et de soutien pour les nourrissons, les enfants et les jeunes.
- Vérifier l'harmonisation des groupes de travail, des membres ou travailler avec le Comité directeur de l'IEJO
- Établir l'orientation stratégique, la vision et la mission de l'IEJO
- Définir la défense des droits, la stratégie de communication et l'orientation des changements aux politiques et aux processus au niveau du système liés à la santé mentale et au bien-être des nourrissons, des enfants et des jeunes
- Participer activement aux réunions par la présence, la discussion et l'examen des procès-verbaux, des documents et d'autres documents du Comité directeur
- Soutenir une discussion et un débat ouverts et encourager les autres membres du Comité directeur à exprimer leurs points de vue
- Veiller à ce que les décisions du Comité directeur se traduisent par des mesures concrètes, y compris la production de rapports et la mesure du succès.
- Accepter de s'acquitter des responsabilités énoncées dans le mandat

Membres du Comité directeur

Cette section décrit la composition du Comité directeur de l'IEJO.

- Le Comité directeur est composé d'environ 20 membres représentant différents partenaires organisationnels de l'IEJO, et chaque groupe de travail dispose d'un siège (partagé en cas de coprésidence du groupe de travail).
- Les membres représentant des organisations doivent être de hauts dirigeants pouvant parler au nom de leur organisation.
- Les membres apportent l'expertise et les préoccupations de leur organisation pour les partager avec le comité dans son ensemble pour appuyer le travail et la vision de l'IEJO.
- Le Comité directeur doit élaborer et utiliser une « matrice de compétences » (*à élaborer*) pour guider la sélection des membres du Comité directeur, en veillant à ce que les membres représentent une diversité de voix, d'expérience et d'expertise représentatives de la diversité d'Ottawa. Les coprésidents du Comité directeur veillent à ce que la diversité de l'IEJO se reflète dans la représentation et les voix au sein du Comité directeur.
- En cas de poste vacant, le Comité directeur procède à une nouvelle nomination parmi les membres de l'ensemble des partenaires organisationnels de l'IEJO.
- Les membres du comité sont nommés pour une période de trois ans, qui peut être renouvelée d'un commun accord entre le Comité directeur et l'organisation siégeant à la table. Le recrutement des membres et les départs à la retraite sont échelonnés afin d'assurer la continuité.
- Mandataires : Les membres du Comité directeur peuvent envoyer des mandataires ou des délégués aux réunions. Les mandataires ont le droit de participer aux discussions et de jouer un rôle dans la prise de décisions. Par conséquent, les mandataires désignés devraient pouvoir parler au nom de leur organisation.
- Coprésidents du Comité directeur :
 - Le processus de désignation des coprésidents se fera par élection parmi les membres.
 - Les deux coprésidents sont élus pour une période de trois ans, qui peut être renouvelée. Les nominations et les départs à la retraite sont échelonnés afin d'assurer la continuité.
- La voix des jeunes est essentielle au Comité directeur qui s'efforcera donc activement et continuellement d'inclure la participation des jeunes de la façon que ceux-ci (ou les plus jeunes) dirigent et choisissent, le cas échéant, y compris, mais sans s'y limiter :

- Les efforts pour faire avancer les questions techniques relatives à la contribution et à la participation des enfants et des jeunes
- Les initiatives actuelles et nouvelles de mobilisation significative des enfants et des jeunes par l'IEJO
- L'action de favoriser l'innovation de nouvelles initiatives concernant les enfants, les jeunes et le public
- La participation aux processus de gouvernance de l'IEJO
- La recommandation concernant l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation des jeunes de l'IEJO
- La formulation des recommandations sur le renforcement de la participation des jeunes aux travaux de l'IEJO
- Le renforcement du réseautage et du partage des connaissances entre les différents partenaires, y compris les organisations de jeunes, afin de faciliter et d'accroître la communication entre les participants et les autres partenaires

Réunions

Cette section décrit le calendrier et la structure des réunions du Comité directeur.

- Réunions mensuelles de 90 minutes, prévues de septembre à juin
- Un calendrier des réunions sera publié d'ici septembre afin que les membres puissent planifier et organiser leur présence régulière pour l'année à venir.
- Les points permanents à l'ordre du jour seront le travail de défense et celui des groupes de travail.
- Les réunions du Comité directeur constituent également une occasion de présentation des rapports ou des présentations de partenaires organisationnels en vue d'une conversation qui guidera le travail de l'IEJO et de nos partenaires organisationnels.
- Les coprésidents du Comité directeur établissent l'ordre du jour des réunions, dirigent les réunions et encouragent tous les membres à faire part de leurs commentaires tout au long de la réunion, et s'assurent que toutes les décisions ou recommandations sont prises et acceptées par les membres.
- D'autres conseillers, membres du personnel de l'organisation ou des groupes de travail, peuvent être invités à assister aux réunions du Comité directeur, au besoin, pour l'ordre du jour. Sur une base permanente, cela inclura le personnel d'IEJO et le directeur de CHEO (organisme hôte) dont le portefeuille comprend l'IEJO.

Quorum et prise de décisions

Cette section décrit comment le Comité directeur prendra ses décisions et le nombre minimum de membres (ou quorum) requis pour qu'une décision soit valide.

Quorum

Aux fins de la prise de décision et des réunions du Comité directeur, un quorum sera établi. Le quorum est défini comme 60 % du nombre total des membres du Comité directeur présents.

Processus de prise de décisions

L'IEJO utilisera la prise de décisions par consensus et se basera sur les objectifs, les valeurs et la participation active des membres. La prise de décision par consensus est un moyen dynamique de trouver des solutions et de parvenir à un accord que chacun soutient activement, ou du moins peut vivre avec. Cette méthode comprend le dialogue pour clarifier les questions, la discussion ouverte,

l'exploration des idées, des propositions et des amendements de solutions ou de décisions, et la vérification de l'accord.

Résolution de conflits

En cas de conflit, les lignes directrices suivantes s'appliqueront :

- La ou les personnes ayant le conflit ou la préoccupation parleront aux personnes concernées pour tenter de résoudre le problème.
- Si la résolution n'est pas obtenue par un dialogue direct, les parties s'adresseront aux coprésidents du Comité directeur pour obtenir leur soutien en tant que médiateur neutre. Si un coprésident est l'une des parties impliquées dans le conflit, les parties chercheront un autre médiateur neutre au sein du Comité directeur.
- Si la résolution n'est pas obtenue par le dialogue ou le soutien du coprésident, la question est portée par les parties devant le Comité directeur pour être résolue par le groupe dans son ensemble.